



**PREFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
(NOMINATIFS)  
N°R32-2026-144

PUBLIÉ LE 7 AVRIL 2026

# Sommaire

## **Agence Régionale de Santé Hauts-de-France /**

R32-2026-04-07-00002 - Arrêté DOS-GRHH-2026-51 modifiant l'arrêté DOS-SDES-GRHH-2024-70 relatif à la composition de la commission d'activité libérale du centre hospitalier de Douai (3 pages) Page 3

## **Direction de la sécurité sociale - Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale /**

R32-2026-04-04-00003 - ARRÊTÉ du 4 avril 2026 portant nomination des membres du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Côte d'Opale (3 pages) Page 6

R32-2026-04-04-00007 - ARRÊTÉ du 4 avril 2026 portant nomination des membres du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Lille-Douai (3 pages) Page 9

R32-2026-04-04-00001 - ARRÊTÉ du 4 avril 2026 portant nomination des membres du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Aisne (3 pages) Page 12

R32-2026-04-04-00006 - ARRÊTÉ du 4 avril 2026 portant nomination des membres du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Oise (3 pages) Page 15

R32-2026-04-04-00002 - ARRÊTÉ du 4 avril 2026 portant nomination des membres du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Roubaix-Tourcoing (3 pages) Page 18

R32-2026-04-04-00004 - ARRÊTÉ du 4 avril 2026 portant nomination des membres du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Flandres (3 pages) Page 21

R32-2026-04-04-00005 - ARRÊTÉ du 4 avril 2026 portant nomination des membres du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Hainaut (3 pages) Page 24

R32-2026-04-07-00013 - ARRÊTÉ du 7 avril 2026 portant modification (N° 1) à l'arrêté de nomination des membres du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Flandres (1 page) Page 27

R32-2026-04-07-00001 - ARRÊTÉ du 7 avril 2026 portant modification (N° 1) à l'arrêté de nomination des membres du conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales de La Somme (1 page) Page 28

R32-2026-04-07-00007 - ARRÊTÉ du 7 avril 2026 portant nomination des membres du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Artois (3 pages) Page 29

**Arrêté DOS-GRHH-2026-51 modifiant l'arrêté DOS-SDES-GRHH-2024-70 relatif à la composition de la commission d'activité libérale du centre hospitalier de Douai**

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ HAUTS-DE-FRANCE**

Vu le code de la santé publique, notamment les articles L.6154-1 à 5 et R.6154-11 à 14 ;

Vu l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret du 2 novembre 2022 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France – M. Gilardi (Hugo) ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 29 janvier 2026 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France;

Vu l'arrêté du directeur général de l'ARS du 26 juin 2024 DOS-SDES-GRHH-2024-70 relatif à la composition de la commission de l'activité libérale du centre hospitalier de Douai ;

Vu les décisions de désignations transmises par la commission médicale de l'établissement ;

**ARRETE**

**Article 1 :** L'arrêté DOS-SDES-GRHH-2024-70 du 26 juin 2024 fixant la composition de la commission d'activité Libérale au sein du centre hospitalier de Douai est modifié. La nouvelle composition est fixée en annexe unique.

**Article 2 :** Lorsque l'un des membres visés en annexe unique du présent arrêté perd la qualité au titre de laquelle il siège, il est remplacé dans les mêmes conditions de désignation pour la durée du mandat restant à courir. La commission d'activité libérale doit se réunir au moins une fois par an.

**Article 3 :** Le présent arrêté sera notifié à Madame la directrice du centre hospitalier de Douai qui informera les membres concernés.

**Article 4** : Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

**Article 5** : Le Directeur de l'offre de soins de l'ARS et la directrice du centre hospitalier Douai sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts de France.

Fait à Lille le 07 avril 2026

Pour le Directeur Général et par délégation,

La responsable du service  
Gestion des ressources humaines hospitalières

Marlam PETROSYAN



**ANNEXE 1 : composition de la commission d'activité libérale  
Centre Hospitalier de Douai**

<b>Qualité des membres</b>	<b>Noms des représentants</b>	
1° Un membre du conseil départemental de l'ordre des médecins, n'exerçant pas dans l'établissement et n'ayant pas d'intérêt dans la gestion d'un établissement de santé privé, désigné sur proposition du président du conseil départemental de l'ordre des médecins	Madame le Docteur Corinne DESSIRIER	
2° Deux représentants désignés par le conseil de surveillance parmi ses membres non médecins	Madame Marjorie DUFFOURG	Monsieur Jean-Michel SZATNY
3° Le directeur de l'établissement public de santé ou son représentant	Madame Jeanne-Marie MARION-DRUMÉZ ou son représentant	
4° Un représentant de la caisse primaire d'assurance maladie désigné par son directeur	Monsieur Frédéric CHURLET	
5° Deux praticiens exerçant une activité libérale désignés par la commission médicale d'établissement	Madame le Docteur Sonia ADJAOU	Monsieur le Docteur Paul GOGALIS
6° Un praticien hospitalier mentionné au 1° de l'article L. 6152-1 ou un membre du personnel enseignant et hospitalier mentionné à l'article L. 952-21 du code de l'éducation, n'exerçant pas d'activité libérale, désigné par la commission médicale d'établissement	Monsieur le Docteur Alexandre BERTELOOT	
7° Un représentant des usagers du système de santé choisi parmi les membres des associations mentionnées à l' <a href="#">article L. 1114-1</a> .	Madame Nicole MACQUET	

**ARRÊTÉ du 4 avril 2026  
portant nomination des membres du conseil de la  
Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Côte d'Opale**

**La ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées**

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 211-2, R. 211-1, R. 121-5 à R. 121-7 et D. 231-1 à D. 231-4 ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2025 relatif à la répartition des sièges des représentants des assurés sociaux, des employeurs et des travailleurs indépendants au sein des organismes de sécurité sociale du régime général et du régime local d'Alsace-Moselle ;

Vu l'arrêté du 9 février 2022, modifiant l'arrêté du 28 octobre 2009 relatif aux institutions intervenant dans le domaine de l'assurance maladie et siégeant au sein du conseil de la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés ;

Vu l'arrêté du 27 janvier 2026 portant délégation de signature à Madame Chantal COURDAIN, cheffe de l'antenne de Lille de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Vu la décision de l'Instance Régionale de Protection Sociale des Travailleurs Indépendants des Hauts-de-France du 26 janvier 2026

Vu les désignations formulées par les organisations et institutions habilitées.

**A R R Ê T É**

**Article 1<sup>er</sup>**

Sont nommés membres du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Côte d'Opale :

**En tant que représentants au titre des assurés sociaux, sur désignation**

1) Confédération Française Démocratique du Travail (CFDT)

Titulaires :

- M. Olivier LETHIAIS
- Mme Catherine MEYNS

Suppléants :

- Mme Valérie LANNES
- M. Olivier SAUVAGE

2) Confédération Générale du Travail (CGT)

Titulaires :

- Mme Mélanie LEMAIRE
- M. Olivier SIMON

Suppléants :

- M. Wilfrid MATAGUEZ
- Mme Sonia PATOU

3) Confédération Générale du Travail – Force Ouvrière (CGT-FO)

Titulaires :

- Mme Corinne LENGAGNE
- M. Stéphane SAUVAGE

Suppléants :

- M. Stéphane AUGÉ
- Mme Sandrine SAUVAGE

4) Confédération Française de l'Encadrement – Confédération Française des Cadres (CFE-CGC)

Titulaire :

- M. Laurent DAENS

Suppléant :

- Mme Dominique MORTREUX

5) Confédération Française des Travailleurs Chrétiens (CFTC)

Titulaire :

- M. Steve PERIMONY

Suppléant :

- M. Didier DROSSARD

**En tant que représentants au titre des employeurs, sur désignation**

1) Mouvement des Entreprises DE France (MEDEF)

Titulaires :

- Mme Anne DESAINT
- M. James FAUCOEUR
- Mme Vanessa FRATTINI
- Mme Laurence VANDENBERGHE

Suppléants :

- M. Jean-Pierre CURTET
- Mme Frédérique DANCEL
- M. Guillaume MORLET
- Mme Amandine POLY

2) Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME)

Titulaires :

- Mme Christine DAMRY
- *Siège vacant*
- *Siège vacant*

Suppléants :

- *Siège vacant*
- *Siège vacant*
- *Siège vacant*

3) Union des Entreprises de Proximité (U2P)

Titulaire :

- M. Gregory MARQUIS

Suppléant :

- M. Mokhtar BOULOUIZ

**En tant que représentants au titre de la fédération de la mutualité Française, sur désignation**

Fédération Nationale de la Mutualité Française (FNMF)

Titulaires :

- Mme Christèle DEBAS
- Mme Christine ENGLEBERT

Suppléants :

- Mme Florence FERFILLE
- Mme Delphine-Marie WATTEZ

**En tant que représentants au titre d'institutions intervenant dans le domaine de l'assurance maladie, sur désignation**

- 1) Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés (FNATH)

Titulaire :

- M. Yves HENNUYER

Suppléant :

- Mme Christèle COVILLE

- 2) Union Nationale des Associations Familiales (UNAF)

Titulaire :

- Mme Marie-Noëlle HUCHON

Suppléant :

- Mme Christine CATTO

- 3) Union Nationale des Associations Agréées d'usagers du Système de Santé (UNAASS)

Titulaires :

- *Siège vacant*

- *Siège vacant*

Suppléants :

- *Siège vacant*

- *Siège vacant*

**En tant que personne qualifiée, dans le domaine de l'activité de l'organisme**

- M. Olivier BILLAUD

**En tant que représentant de l'Instance Régionale de Protection Sociale des Travailleurs Indépendants des Hauts-de-France**

Avec voix consultative :

- Mme Aurélie FONTAINE

**Article 2**

Le directeur de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Hauts-de-France.

Fait à Lille, 4 avril 2026

La Cheffe de l'antenne de Lille  
de la Mission Nationale de Contrôle et  
d'audit des organismes de sécurité sociale



Chantal COURDAIN

*Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.*

**ARRÊTÉ du 4 avril 2026  
portant nomination des membres du conseil de la  
Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Lille-Douai**

**La ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées**

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 211-2, R. 211-1, R. 121-5 à R. 121-7 et D. 231-1 à D. 231-4 ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2025 relatif à la répartition des sièges des représentants des assurés sociaux, des employeurs et des travailleurs indépendants au sein des organismes de sécurité sociale du régime général et du régime local d'Alsace-Moselle ;

Vu l'arrêté du 9 février 2022, modifiant l'arrêté du 28 octobre 2009 relatif aux institutions intervenant dans le domaine de l'assurance maladie et siégeant au sein du conseil de la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés ;

Vu l'arrêté du 27 janvier 2026 portant délégation de signature à Madame Chantal COURDAIN, cheffe de l'antenne de Lille de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Vu la décision de l'Instance Régionale de Protection Sociale des Travailleurs Indépendants des Hauts-de-France du 26 janvier 2026 ;

Vu les désignations formulées par les organisations et institutions habilitées.

**A R R Ê T É**

**Article 1<sup>er</sup>**

Sont nommés membres du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Lille-Douai :

**En tant que représentants au titre des assurés sociaux, sur désignation**

1) Confédération Française Démocratique du Travail (CFDT)

Titulaires :

- M. Rachid ECHAHBA
- Mme Laurence HERBIN

Suppléants :

- M. Alain DRELON
- *Siège vacant*

2) Confédération Générale du Travail (CGT)

Titulaires :

- M. Arnaud GUILLOCHAIN
- *Siège vacant*

Suppléants :

- *Siège vacant*
- *Siège vacant*

3) Confédération Générale du Travail – Force Ouvrière (CGT-FO)

Titulaires :

- Mme Hadjira AZZI
- M. Pascal LEMETTRE

Suppléants :

- M. Romuald MERLIN
- *Siège vacant*

4) Confédération Française de l'Encadrement – Confédération Française des Cadres (CFE-CGC)

Titulaire :

- M. Morad EL KHAMLICHI

Suppléant :

- Mme Stéphanie VERCRUSSE

5) Confédération Française des Travailleurs Chrétiens (CFTC)

Titulaire :

- M. Michaël RAMBAUT

Suppléant :

- M. Patrick DELCOURT

**En tant que représentants au titre des employeurs, sur désignation**

1) Mouvement des Entreprises DE France (MEDEF)

Titulaires :

- M. Gauthier KERROS
- Mme Nathalie LOURD
- *Siège vacant*
- *Siège vacant*

Suppléants :

- *Siège vacant*
- *Siège vacant*
- *Siège vacant*
- *Siège vacant*

2) Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME)

Titulaires :

- Mme Fanny BOY
- M. Olivier MASTIA
- Mme Sabine MEURISSE

Suppléants :

- Mme Laëtitia LEMAN
- *Siège vacant*
- *Siège vacant*

3) Union des Entreprises de Proximité (U2P)

Titulaire :

- Mme Aurélie SCATOZZI

Suppléant :

- M. Jean-Marc LASCAR

**En tant que représentants au titre de la fédération de la mutualité Française, sur désignation**

Fédération Nationale de la Mutualité Française (FNMF)

Titulaires :

- Mme Clémence FOLENS
- Mme Lidwine THOMAS

Suppléants :

- M. Joël DIDISSE
- M. Jean-Philippe GUISLAIN

**En tant que représentants au titre d'institutions intervenant dans le domaine de l'assurance maladie, sur désignation**

1) Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés (FNATH)

Titulaire :

- Mme Delphine DENDOOVEN

Suppléant :

- Mme Séverine JANKIEWICZ

2) Union Nationale des Associations Familiales (UNAF)

Titulaire :

- Mme Douceline HELLE

Suppléant :

- *Siège vacant*

3) Union Nationale des Associations Agréées d'usagers du Système de Santé (UNAASS)

Titulaires :

- M. Jean-Pierre CULLIS

- M. Jean-Christophe LAMPE

Suppléants :

- M. Alain BELFER

- Mme Marie-Noëlle HADJELOUM

**En tant que personne qualifiée, dans le domaine de l'activité de l'organisme**

- M. Damien BEAUGENDRE

**En tant que représentant de l'Instance Régionale de Protection Sociale des Travailleurs Indépendants des Hauts-de-France**

Avec voix consultative :

- M. Jean-Marie VERWAERDE

**Article 2**

Le directeur de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 4 avril 2026

La Cheffe de l'antenne de Lille  
de la Mission Nationale de Contrôle et  
d'audit des organismes de sécurité sociale



Chantal COURDAIN

*Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.*

**ARRÊTÉ du 4 avril 2026  
portant nomination des membres du conseil de la  
Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Aisne**

**La ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées**

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 211-2, R. 211-1, R. 121-5 à R. 121-7 et D. 231-1 à D. 231-4 ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2025 relatif à la répartition des sièges des représentants des assurés sociaux, des employeurs et des travailleurs indépendants au sein des organismes de sécurité sociale du régime général et du régime local d'Alsace-Moselle ;

Vu l'arrêté du 9 février 2022, modifiant l'arrêté du 28 octobre 2009 relatif aux institutions intervenant dans le domaine de l'assurance maladie et siégeant au sein du conseil de la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés ;

Vu l'arrêté du 27 janvier 2026 portant délégation de signature à Madame Chantal COURDAIN, cheffe de l'antenne de Lille de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Vu la décision de l'Instance Régionale de Protection Sociale des Travailleurs Indépendants des Hauts-de-France du 26 janvier 2026

Vu les désignations formulées par les organisations et institutions habilitées.

**A R R Ê T É**

**Article 1<sup>er</sup>**

Sont nommés membres du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Aisne :

**En tant que représentants au titre des assurés sociaux, sur désignation**

1) Confédération Française Démocratique du Travail (CFDT)

Titulaires :

- M. Jérôme CASOLA
- Mme Graziella PAYEN

Suppléants :

- M. Hervé DUMENIL
- Mme Jeanne-Claudia MASSARDI

2) Confédération Générale du Travail (CGT)

Titulaires :

- M. Alain ARNEFAUX
- M. Pascal FREUDENREICH

Suppléants :

- *Siège vacant*
- *Siège vacant*

3) Confédération Générale du Travail – Force Ouvrière (CGT-FO)

Titulaires :

- Mme Céline GENARD
- M. Nacer KALLEL

Suppléants :

- M. Grégory BAUCHET
- M. Joël PLOUVIER

4) Confédération Française de l'Encadrement – Confédération Française des Cadres (CFE-CGC)

Titulaire :

- M. Denis RICHARD

Suppléant :

- Mme Florence BOULANGER

5) Confédération Française des Travailleurs Chrétiens (CFTC)

Titulaire :

- M. Olivier LENFANT

Suppléant :

- Mme Christine HOET

**En tant que représentants au titre des employeurs, sur désignation**

1) Mouvement des Entreprises DE France (MEDEF)

Titulaires :

- M. Bruno BOCQUET
- Mme Marie-Prudence DEPAS
- Mme Christelle PERNAUT
- Mme Eve SEBBE

Suppléants :

- Mme Margaud DE RE
- M. Julien JOSINSKI
- Mme Cécile LEGRAND
- *Siège vacant*

2) Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME)

Titulaires :

- Mme Virginie ALLIOT
- Mme Anne-Véronique MAILLART
- M. Gauthier SIMEONI

Suppléants :

- M. Frédéric SEGUIN
- *Siège vacant*
- *Siège vacant*

3) Union des Entreprises de Proximité (U2P)

Titulaire :

- Mme Patricia FAYARD

Suppléant :

- M. Jean-Pierre NUYTTEN

**En tant que représentants au titre de la fédération de la mutualité Française, sur désignation**

Fédération Nationale de la Mutualité Française (FNMF)

Titulaires :

- Mme Christine DREYER
- M. Pascal RIGAUD

Suppléants :

- M. Anthony BERTRAND
- M. Thierry FAGLIN

**En tant que représentants au titre d'institutions intervenant dans le domaine de l'assurance maladie, sur désignation**

- 1) Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés (FNATH)

Titulaire :

- Mme Isabelle DUBUISSON

Suppléant :

- *Siège vacant*

- 2) Union Nationale des Associations Familiales (UNAF)

Titulaire :

- M. Thierry DOLLE

Suppléant :

- Mme Carine GRAFTE

- 3) Union Nationale des Associations Agréées d'usagers du Système de Santé (UNAASS)

Titulaires :

- M. Philippe COCHET

- Mme Valérie KOJALAVICIUS

Suppléants :

- *Siège vacant*

- *Siège vacant*

**En tant que personne qualifiée, dans le domaine de l'activité de l'organisme**

- Mme Bahija MAJDI

**En tant que représentant de l'Instance Régionale de Protection Sociale des Travailleurs Indépendants des Hauts-de-France**

Avec voix consultative :

- M. Alain CAUCHOIS

**Article 2**

Le directeur de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 4 avril 2026

La Cheffe de l'antenne de Lille  
de la Mission Nationale de Contrôle et  
d'audit des organismes de sécurité sociale



Chantal COURDAIN

*Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.*

**ARRÊTÉ du 4 avril 2026  
portant nomination des membres du conseil de la  
Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Oise**

**La ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées**

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 211-2, R. 211-1, R. 121-5 à R. 121-7 et D. 231-1 à D. 231-4 ;

Vu l'arrêté du 9 février 2022, modifiant l'arrêté du 28 octobre 2009 relatif aux institutions intervenant dans le domaine de l'assurance maladie et siégeant au sein du conseil de la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2025 relatif à la répartition des sièges des représentants des assurés sociaux, des employeurs et des travailleurs indépendants au sein des organismes de sécurité sociale du régime général et du régime local d'Alsace-Moselle ;

Vu l'arrêté du 27 janvier 2026 portant délégation de signature à Madame Chantal COURDAIN, cheffe de l'antenne de Lille de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Vu la décision de l'Instance Régionale de Protection Sociale des Travailleurs Indépendants des Hauts-de-France du 26 janvier 2026

Vu les désignations formulées par les organisations et institutions habilitées.

**A R R Ê T É**

**Article 1<sup>er</sup>**

Sont nommés membres du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Oise :

**En tant que représentants au titre des assurés sociaux, sur désignation**

1) Confédération Française Démocratique du Travail (CFDT)

Titulaires :

- Mme Sandrine PIQUET
- M. Julien THIENNEAU

Suppléants :

- Mme Marie-Ange HAVY
- M. Julien MUSART

2) Confédération Générale du Travail (CGT)

Titulaires :

- M. Yassine BOUHADDA
- Mme Sylvie BOURDON

Suppléants :

- M. Laurent PIETRZAK
- Mme Hasnae SERRAKH

3) Confédération Générale du Travail – Force Ouvrière (CGT-FO)

Titulaires :

- M. Olivier BRENAGET
- *Siège vacant*

Suppléants :

- Mme Bernadette PHILIPS-INVERNIZZI
- *Siège vacant*

4) Confédération Française de l'Encadrement – Confédération Française des Cadres (CFE-CGC)

Titulaire :

- Mme Karine KRZEWINSKI

Suppléant :

- *Siège vacant*

5) Confédération Française des Travailleurs Chrétiens (CFTC)

Titulaire :

- Mme Maria Manuela DEBOE

Suppléant :

- M. Sébastien FILLOUX

**En tant que représentants au titre des employeurs, sur désignation**

1) Mouvement des Entreprises DE France (MEDEF)

Titulaires :

- Mme Eva DOMINGUES ESTEVES LE DU
- Mme Nathalie LEBAS
- M. Franck LUCAS
- Mme Amélie TULLIEZ

Suppléants :

- M. Cédric DELAYEN
- M. Christophe HEYMES
- *Siège vacant*
- *Siège vacant*

2) Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME)

Titulaires :

- Mme Valérie HASSANI
- M. Frédéric ROUVIERE
- *Siège vacant*

Suppléants :

- *Siège vacant*
- *Siège vacant*
- *Siège vacant*

3) Union des Entreprises de Proximité (U2P)

Titulaire :

- M. Lionel HASCHER

Suppléant :

- Mme Ambrine CARRARA

**En tant que représentants au titre de la fédération de la mutualité Française, sur désignation**

Fédération Nationale de la Mutualité Française (FNMF)

Titulaires :

- Mme Carole LEFEVRE
- M. Ismaël SOSA

Suppléants :

- M. Pascal COURTIN
- *Siège vacant*

**En tant que représentants au titre d'institutions intervenant dans le domaine de l'assurance maladie, sur désignation**

1) Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés (FNATH)

Titulaire :

- *Siège vacant*

Suppléant :

- *Siège vacant*

2) Union Nationale des Associations Familiales (UNAF)

Titulaire :

- M. François NORET

Suppléant :

- M. Eric DESSY

3) Union Nationale des Associations Agréées d'usagers du Système de Santé (UNAASS)

Titulaires :

- M. Vincent MARQUIS

- *Siège vacant*

Suppléants :

- *Siège vacant*

- *Siège vacant*

**En tant que personne qualifiée, dans le domaine de l'activité de l'organisme**

- Mme Stéphanie MAILLOT

**En tant que représentant de l'Instance Régionale de Protection Sociale des Travailleurs Indépendants des Hauts-de-France**

Avec voix consultative :

- Mme Camille CHALON

**Article 2**

Le directeur de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 4 avril 2026

La Cheffe de l'antenne de Lille  
de la Mission Nationale de Contrôle et  
d'audit des organismes de sécurité sociale



Chantal COURDAIN

*Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.*

**ARRÊTÉ du 4 avril 2026  
portant nomination des membres du conseil de la  
Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Roubaix-Tourcoing**

**La ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées**

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 211-2, R. 211-1, R. 121-5 à R. 121-7 et D. 231-1 à D. 231-4 ;

Vu l'arrêté du 9 février 2022, modifiant l'arrêté du 28 octobre 2009 relatif aux institutions intervenant dans le domaine de l'assurance maladie et siégeant au sein du conseil de la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2025 relatif à la répartition des sièges des représentants des assurés sociaux, des employeurs et des travailleurs indépendants au sein des organismes de sécurité sociale du régime général et du régime local d'Alsace-Moselle ;

Vu l'arrêté du 27 janvier 2026 portant délégation de signature à Madame Chantal COURDAIN, cheffe de l'antenne de Lille de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Vu la décision de l'Instance Régionale de Protection Sociale des Travailleurs Indépendants des Hauts-de-France du 26 janvier 2026

Vu les désignations formulées par les organisations et institutions habilitées.

**A R R Ê T É**

**Article 1<sup>er</sup>**

Sont nommés membres du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Roubaix-Tourcoing :

**En tant que représentants au titre des assurés sociaux, sur désignation**

1) Confédération Française Démocratique du Travail (CFDT)

Titulaires :

- Mme Martine DUROT
- M. Stéphane VANDOMME

Suppléants :

- Mme Marie-Odile BEGNE
- M. Bertrand DELVAL

2) Confédération Générale du Travail (CGT)

Titulaires :

- M. Abdellaziz RABHI
- *Siège vacant*

Suppléants :

- M. Éric GOUBET
- *Siège vacant*

3) Confédération Générale du Travail – Force Ouvrière (CGT-FO)

Titulaires :

- Mme Florence FACCIN
- M. Romuald GRISSET

Suppléants :

- M. Ludovic DEJEAN
- Mme Nathalie ZENNEVORT

4) Confédération Française de l'Encadrement – Confédération Française des Cadres (CFE-CGC)

Titulaire :

- Mme Régine TAMBRUN

Suppléant :

- M. Cédrik LEMAIRE

5) Confédération Française des Travailleurs Chrétiens (CFTC)

Titulaire :

- Mme Marie-Claire HOTTON

Suppléant :

- Mme Daniella LUNUSE

**En tant que représentants au titre des employeurs, sur désignation**

1) Mouvement des Entreprises DE France (MEDEF)

Titulaires :

- M. Fabien GERARD
- Mme Odile LEPERCQ
- M. Antonio MARTOS
- Mme Perrine QUIVRON-BAUDOIN

Suppléants :

- M. Arnaud COUSIN
- M. François DEPOORTERE
- M. Barthélémy PERIN
- *Siège vacant*

2) Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME)

Titulaires :

- M. Michaël DECRIEM
- M. Christophe LENOIR
- *Siège vacant*

Suppléants :

- *Siège vacant*
- *Siège vacant*
- *Siège vacant*

3) Union des Entreprises de Proximité (U2P)

Titulaire :

- M. Alain DUCIEL

Suppléant :

- Mme Stéphanie GUESSARD

**En tant que représentants au titre de la fédération de la mutualité Française, sur désignation**

Fédération Nationale de la Mutualité Française (FNMF)

Titulaires :

- Mme Isabelle BOURET
- Mme Fabienne DUBOIS

Suppléants :

- Mme Valérie DENEQUE
- M. Jean-Philippe LUSTRE

**En tant que représentants au titre d'institutions intervenant dans le domaine de l'assurance maladie, sur désignation**

1) Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés (FNATH)

Titulaire :

- Mme Élisabeth SAMYN

Suppléant :

- M. Mohammed BOUTCHAKKOUCHT

2) Union Nationale des Associations Familiales (UNAF)

Titulaire :

- M. Philippe MERCHIER

Suppléant :

- M. Daniel DJEDDOU

3) Union Nationale des Associations Agréées d'usagers du Système de Santé (UNAASS)

Titulaires :

- M. Patrice DESPLECHIN

- Mme Delphine FOLLET

Suppléants :

- *Siège vacant*

- *Siège vacant*

**En tant que personne qualifiée, dans le domaine de l'activité de l'organisme**

- M. Franck VISTE

**En tant que représentant de l'Instance Régionale de Protection Sociale des Travailleurs Indépendants des Hauts-de-France**

Avec voix consultative :

- M. Lionel DEFOOR

**Article 2**

Le directeur de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 4 avril 2026

La Cheffe de l'antenne de Lille  
de la Mission Nationale de Contrôle et  
d'audit des organismes de sécurité sociale



Chantal COURDAIN

*Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.*

**ARRÊTÉ du 4 avril 2026  
portant nomination des membres du conseil de la  
Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Flandres**

**La ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées**

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 211-2, R. 211-1, R. 121-5 à R. 121-7 et D. 231-1 à D. 231-4 ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2025 relatif à la répartition des sièges des représentants des assurés sociaux, des employeurs et des travailleurs indépendants au sein des organismes de sécurité sociale du régime général et du régime local d'Alsace-Moselle ;

Vu l'arrêté du 9 février 2022, modifiant l'arrêté du 28 octobre 2009 relatif aux institutions intervenant dans le domaine de l'assurance maladie et siégeant au sein du conseil de la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés ;

Vu l'arrêté du 27 janvier 2026 portant délégation de signature à Madame Chantal COURDAIN, cheffe de l'antenne de Lille de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Vu la décision de l'Instance Régionale de Protection Sociale des Travailleurs Indépendants des Hauts-de-France du 26 janvier 2026 ;

Vu les désignations formulées par les organisations et institutions habilitées.

**A R R Ê T É**

**Article 1<sup>er</sup>**

Sont nommés membres du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Flandres :

**En tant que représentants au titre des assurés sociaux, sur désignation**

1) Confédération Française Démocratique du Travail (CFDT)

Titulaires :

- Mme Véronique DE SOTOMAYOR
- M. Pascal DUQUENNE

Suppléants :

- Mme Gaëlle ACCART
- M. François KINDT

2) Confédération Générale du Travail (CGT)

Titulaires :

- M. Richard LORANG
- M. Ludovic WALLAERT

Suppléants :

- M. Gautier DELCAMBRE
- *Siège vacant*

3) Confédération Générale du Travail – Force Ouvrière (CGT-FO)

Titulaires :

- M. Jean-Loup LARGILLIERE
- M. Thierry ORGAER

Suppléants :

- M. Loïc FOURNIER
- M. Hervé LE FOLL

4) Confédération Française de l'Encadrement – Confédération Française des Cadres (CFE-CGC)

Titulaire :

- Mme Catherine SIMAO

Suppléant :

- M. Laurent ADNOT

5) Confédération Française des Travailleurs Chrétiens (CFTC)

Titulaire :

- M. Ali LAAZAOUI

Suppléant :

- M. Vincent DUMONT

**En tant que représentants au titre des employeurs, sur désignation**

1) Mouvement des Entreprises DE France (MEDEF)

Titulaires :

- Mme Gaëlle FADDOUL
- M. Vincent GOESSENS
- M. Laurent LACONDEMINE
- Mme Sandrine LAURENT

Suppléants :

- Mme Céline DEGHESELLE
- M. Franck HELIAS
- M. Thierry MARGELIDON
- *Siège vacant*

2) Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME)

Titulaires :

- M. Pascal ROBERT
- *Siège vacant*
- *Siège vacant*

Suppléants :

- *Siège vacant*
- *Siège vacant*
- *Siège vacant*

3) Union des Entreprises de Proximité (U2P)

Titulaire :

- M. Jean-Louis HERRENG

Suppléant :

- M. Benoit CALOONE

**En tant que représentants au titre de la fédération de la mutualité Française, sur désignation**

Fédération Nationale de la Mutualité Française (FNMF)

Titulaires :

- M. Xavier HEE
- M. Patrick TARD

Suppléants :

- Mme Christèle DEBAS
- Mme Delphine-Marie WATTEZ

**En tant que représentants au titre d'institutions intervenant dans le domaine de l'assurance maladie, sur désignation**

1) Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés (FNATH)

Titulaire :

- Mme Stéphanie LECOMTE

Suppléant :

- M. Dominique VERDOIS

2) Union Nationale des Associations Familiales (UNAF)

Titulaire :

- M. Frédéric INGELAERE

Suppléant :

- M. Yannick MORTAIN

3) Union Nationale des Associations Agréées d'usagers du Système de Santé (UNAASS)

Titulaires :

- Mme Virginie BECUWE

- Mme Mona LAREAL

Suppléants :

- *Siège vacant*

- *Siège vacant*

**En tant que personne qualifiée, dans le domaine de l'activité de l'organisme**

- Mme Dorothée GENRE

**En tant que représentant de l'Instance Régionale de Protection Sociale des Travailleurs Indépendants des Hauts-de-France**

Avec voix consultative :

- M. Philippe LECLERCQ

**Article 2**

Le directeur de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 4 avril 2026

La Cheffe de l'antenne de Lille  
de la Mission Nationale de Contrôle et  
d'audit des organismes de sécurité sociale



Chantal COURDAIN

*Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.*

**ARRÊTÉ du 4 avril 2026  
portant nomination des membres du conseil de la  
Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Hainaut**

**La ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées**

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 211-2, R. 211-1, R. 121-5 à R. 121-7 et D. 231-1 à D. 231-4 ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2025 relatif à la répartition des sièges des représentants des assurés sociaux, des employeurs et des travailleurs indépendants au sein des organismes de sécurité sociale du régime général et du régime local d'Alsace-Moselle ;

Vu l'arrêté du 9 février 2022, modifiant l'arrêté du 28 octobre 2009 relatif aux institutions intervenant dans le domaine de l'assurance maladie et siégeant au sein du conseil de la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés ;

Vu l'arrêté du 27 janvier 2026 portant délégation de signature à Madame Chantal COURDAIN, cheffe de l'antenne de Lille de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Vu la décision de l'Instance Régionale de Protection Sociale des Travailleurs Indépendants des Hauts-de-France du 26 janvier 2026

Vu les désignations formulées par les organisations et institutions habilitées.

**A R R Ê T É**

**Article 1<sup>er</sup>**

Sont nommés membres du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Hainaut :

**En tant que représentants au titre des assurés sociaux, sur désignation**

1) Confédération Française Démocratique du Travail (CFDT)

Titulaires :

- Mme Sabine BARBOTIN
- M. Matthias GYETVAI

Suppléants :

- M. Marcel GUEROUI
- Mme Frédérique TOMCZAK

2) Confédération Générale du Travail (CGT)

Titulaires :

- M. David GUILLET
- Mme Nathalie WANGOOTHEM

Suppléants :

- Mme Aurélie LEMAIRE
- Mme Aurélie MARLIER

3) Confédération Générale du Travail – Force Ouvrière (CGT-FO)

Titulaires :

- M. Pierre FOSTIER
- M. Thierry LECERF

Suppléants :

- Mme Peggy REYES
- M. Xavier VEREZ

4) Confédération Française de l'Encadrement – Confédération Française des Cadres (CFE-CGC)

Titulaire :

- M. Franck BIERI

Suppléant :

- Mme Magaly VERET

5) Confédération Française des Travailleurs Chrétiens (CFTC)

Titulaire :

- M. Olivier BRABANT

Suppléant :

- M. Serge LEKADIR

**En tant que représentants au titre des employeurs, sur désignation**

1) Mouvement des Entreprises DE France (MEDEF)

Titulaires :

- M. Ghislain DECOBECQ
- M. Philippe MESSAGER
- *Siège vacant*
- *Siège vacant*

Suppléants :

- Mme Florence DELVALLEE
- Mme Shirley PINELLI
- *Siège vacant*
- *Siège vacant*

2) Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME)

Titulaires :

- Mme Sandrine ERNECQ
- Mme Fabienne HEUGUES
- M. Olivier MASTIA

Suppléants :

- Mme Nora TAALBA
- *Siège vacant*
- *Siège vacant*

3) Union des Entreprises de Proximité (U2P)

Titulaire :

- M. Philippe LOY

Suppléant :

- M. Philippe MARIE

**En tant que représentants au titre de la fédération de la mutualité Française, sur désignation**

Fédération Nationale de la Mutualité Française (FNMF)

Titulaires :

- Mme Karine DELAYEN
- M. Jean-Philippe GUISLAIN

Suppléants :

- Mme Sandra CANONNE
- M. COURTIN Pascal

**En tant que représentants au titre d'institutions intervenant dans le domaine de l'assurance maladie, sur désignation**

1) Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés (FNATH)

Titulaire :

- *Siège vacant*

Suppléant :

- *Siège vacant*

2) Union Nationale des Associations Familiales (UNAF)

Titulaire :

- Mme Karima CRETINOIR

Suppléant :

- M. Fabrice RODRIGUEZ

3) Union Nationale des Associations Agréées d'usagers du Système de Santé (UNAASS)

Titulaires :

- M. Philippe LEGRAND

- M. Michel VEREPT

Suppléants :

- *Siège vacant*

- *Siège vacant*

**En tant que personne qualifiée, dans le domaine de l'activité de l'organisme**

- Mme Mélanie PÔNE

**En tant que représentant de l'Instance Régionale de Protection Sociale des Travailleurs Indépendants des Hauts-de-France**

Avec voix consultative :

- M. Ettore TAMI

**Article 2**

Le directeur de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 4 avril 2026

La Cheffe de l'antenne de Lille  
de la Mission Nationale de Contrôle et  
d'audit des organismes de sécurité sociale



Chantal COURDAIN

*Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.*



**ARRÊTÉ du 7 avril 2026 portant modification (N° 1)  
à l'arrêté de nomination des membres du conseil de la  
Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Flandres**

**La ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées**

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 212-2, R. 121-5 à R. 121-7 et D. 231-1 à D. 231-4 ;

Vu l'arrêté ministériel du 4 avril 2026 portant nomination des membres du conseil de la caisse primaire d'assurance maladie des Flandres ;

Vu l'arrêté du 27 janvier 2026 portant délégation de signature à Madame Chantal COURDAIN, cheffe de l'antenne de Lille de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Vu la modification formulée par le mouvement des entreprises de France (*MEDEF*).

**A R R Ê T É**

**Article 1<sup>er</sup>**

L'arrêté ministériel du 4 avril 2026 susvisé est complété comme suit :

« Article 1

**En tant que représentants au titre des employeurs, sur désignation**

1) Mouvement des Entreprises DE France (*MEDEF*)

Titulaires :

- *Siège vacant (en remplacement de Mme Gaëlle FADDOUL) »*

Le reste est sans changement.

**Article 2**

Le directeur de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 7 avril 2026

La cheffe de l'antenne de Lille  
de la Mission Nationale de Contrôle et  
d'audit des organismes de sécurité sociale

Chantal COURDAIN

*Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.*



**ARRÊTÉ du 7 avril 2026 portant modification (N° 1)  
à l'arrêté de nomination des membres du conseil d'administration de la  
caisse d'allocations familiales de La Somme**

**La ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées**

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 212-2, R. 121-5 à R. 121-7 et D. 231-1 à D. 231-4 ;

Vu l'arrêté ministériel du 11 mars 2026 portant nomination des membres du conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales de La Somme ;

Vu l'arrêté du 27 janvier 2026 portant délégation de signature à Madame Chantal COURDAIN, cheffe de l'antenne de Lille de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Vu les modifications formulées par la confédération des petites et moyennes entreprises (CPME).

**A R R Ê T É**

**Article 1<sup>er</sup>**

L'arrêté ministériel du 11 mars 2026 susvisé est complété comme suit :

« Article 1

**En tant que représentants au titre des employeurs, sur désignation**

2) Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME)

Suppléants :

- Madame Rachel COUSIN (*désignée sur siège vacant*)
- Madame Nathalie DA SILVA (*désignée sur siège vacant*) »

Le reste est sans changement.

**Article 2**

Le directeur de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 7 avril 2026

La cheffe de l'antenne de Lille  
de la Mission Nationale de Contrôle et  
d'audit des organismes de sécurité sociale

Chantal COURDAIN

*Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.*

**ARRÊTÉ du 7 avril 2026  
portant nomination des membres du conseil de la  
Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Artois**

**La ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées**

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 211-2, R. 211-1, R. 121-5 à R. 121-7 et D. 231-1 à D. 231-4 ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2025 relatif à la répartition des sièges des représentants des assurés sociaux, des employeurs et des travailleurs indépendants au sein des organismes de sécurité sociale du régime général et du régime local d'Alsace-Moselle ;

Vu l'arrêté du 9 février 2022, modifiant l'arrêté du 28 octobre 2009 relatif aux institutions intervenant dans le domaine de l'assurance maladie et siégeant au sein du conseil de la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés ;

Vu l'arrêté du 27 janvier 2026 portant délégation de signature à Madame Chantal COURDAIN, cheffe de l'antenne de Lille de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Vu la décision de l'Instance Régionale de Protection Sociale des Travailleurs Indépendants des Hauts-de-France du 26 janvier 2026

Vu les désignations formulées par les organisations et institutions habilitées.

**A R R Ê T É**

**Article 1<sup>er</sup>**

Sont nommés membres du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Artois :

**En tant que représentants au titre des assurés sociaux, sur désignation**

1) Confédération Française Démocratique du Travail (CFDT)

Titulaires :

- M. Mickaël AHLOUCHE
- Mme Sonia COURQUIN

Suppléants :

- M. Jonathan HERDIER
- Mme Emmanuelle MATHY

2) Confédération Générale du Travail (CGT)

Titulaires :

- Mme Céline DEMONT
- M. Éric GOULARD

Suppléants :

- M. Philippe DUTKIEWICZ
- M. Frédéric GRANSART

3) Confédération Générale du Travail – Force Ouvrière (CGT-FO)

Titulaires :

- Mme Michèle BOITRELLE
- M. Gérald LESTOQUOY

Suppléants :

- Mme Laëtitia LYPS
- M. Grégory THELLIER

4) Confédération Française de l'Encadrement – Confédération Française des Cadres (CFE-CGC)

Titulaire :

- M. Ludovic DESMADRILLE

Suppléant :

- Mme LUDWIKOWSKI Cécile

5) Confédération Française des Travailleurs Chrétiens (CFTC)

Titulaire :

- M. Jonathan DIDIER

Suppléant :

- Mme Catherine DERUELLE

**En tant que représentants au titre des employeurs, sur désignation**

1) Mouvement des Entreprises DE France (MEDEF)

Titulaires :

- M. Christophe DEBAL
- Mme Séverine DECLERCK
- Mme Charlotte DURSIN
- Mme Viviane PENNEQUIN

Suppléants :

- *Siège vacant*
- *Siège vacant*
- *Siège vacant*
- *Siège vacant*

2) Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME)

Titulaires :

- Mme Malika BOUROUBA
- Mme Cathy GIRAUD
- M. Didier SILVAIN

Suppléants :

- *Siège vacant*
- *Siège vacant*
- *Siège vacant*

3) Union des Entreprises de Proximité (U2P)

Titulaire :

- M. Francis DUQUESNE

Suppléant :

- Mme Cyrielle MALLEVAY

**En tant que représentants au titre de la fédération de la mutualité Française, sur désignation**

Fédération Nationale de la Mutualité Française (FNMF)

Titulaires :

- M. Christophe BERTIN
- Mme Bernadette BOCQUILLON

Suppléants :

- M. Vincent BARALLE
- *Siège vacant*

**En tant que représentants au titre d'institutions intervenant dans le domaine de l'assurance maladie, sur désignation**

1) Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés (FNATH)

Titulaire :

- Mme Corinne JOMBART

Suppléant :

- M. Yves HENNUYER

2) Union Nationale des Associations Familiales (UNAF)

Titulaire :

- Mme Juliette ROBIDET

Suppléant :

- *Siège vacant*

3) Union Nationale des Associations Agréées d'usagers du Système de Santé (UNAASS)

Titulaires :

- Mme Patricia DEDOURGE

- Mme Christine DEFIEZ

Suppléants :

- *Siège vacant*

- *Siège vacant*

**En tant que personne qualifiée, dans le domaine de l'activité de l'organisme**

- M. Christophe FLAMENT

**En tant que représentant de l'Instance Régionale de Protection Sociale des Travailleurs Indépendants des Hauts-de-France**

Avec voix consultative :

- M. Pascal ROBERT

**Article 2**

Le directeur de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 7 avril 2026

La Cheffe de l'antenne de Lille  
de la Mission Nationale de Contrôle et  
d'audit des organismes de sécurité sociale



Chantal COURDAIN

*Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.*